

## **La Direction Nationale de la CFDT\* a intenté un procès contre des travailleurs en lutte.**

On sait la Direction Nationale de la CFDT très fière de signer des accords en défaveur de ceux qu'elle est censée représenter. Mais elle va même plus loin : lorsque ceux qui pâtissent de ces accords veulent lui demander des explications sur son comportement, elle les attaque au tribunal !

Les deux accusés sont Michel, fondateur et metteur en scène de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic, animateur du webmedia alternatif : [www.hns-info.net](http://www.hns-info.net). Ils ont participé en 2005 à une action au cours de laquelle une centaine de personnes s'est invitée au siège national du syndicat pour en rencontrer la direction et lui demander pourquoi elle avait signé en 2003 des accords contre les intermittents, contre les chômeurs, contre les retraités... Deux ans plus tard, la Direction Nationale de la CFDT a demandé la mise en examen de Michel et Ludovic pour « violation de domicile ».

### **La Direction Nationale de la CFDT, qui prétend défendre les travailleurs, ouvre un procès propre à créer une jurisprudence sur les occupations !!!**

L'occupation est un moyen de lutte permettant de se faire entendre ; que la cause à défendre soit celle d'employés ou de sans-logis, qu'elle soit portée par des précaires organisés ou des militants syndicaux (éventuellement aussi de la CFDT !).

La Direction Nationale de la CFDT peut-elle encore revendiquer de défendre la classe ouvrière alors qu'elle s'applique à lui retirer ses moyens de défense ?!

La « novlangue » veut faire disparaître les classes... La Direction Nationale de la CFDT entre dans le mouvement d'avant garde : plus de classes donc plus de lutte de classe ; pour être dans le vent, elle s'implique avec ses « partenaires sociaux » pour nous faire accepter les contraintes liées à la crise économique et permettre à notre société d'avancer dans ce contexte défavorable où il n'y ait pas de choix que de gagner sa place dans la mondialisation...

Mais alors, lorsqu'on parle de parité, doit-on inclure les voix de la CFDT avec les votes des travailleurs ou ceux des patrons ?!

Il est important que les agissements de la Direction Nationale de la CFDT soient connus de tous avant la nouvelle négociation UNEDIC annoncée pour la fin 2010 ! Au moment où elle prétend défendre les retraités, dans le cadre de l'intersyndicale nationale CFDT-CGT-FSU-Solidaires-Unsa, la Direction de la CFDT montre sa véritable nature à travers le procès contre Michel et Ludovic.

### **Le jugement en appel se déroulera le 4 juin à 13h à la cour d'appel du Palais de Justice de Paris - M<sup>o</sup> Cité. SUD Culture Solidaires s'associe à l'invitation à venir nombreux !**

Paris, le 2 juin 2010

Pour le pourquoi, le comment, tout l'historique et les récapitulatifs se reporter à la rubrique "Si j'avais su j'y serais allé" du site : [www.cie-joliemome.org](http://www.cie-joliemome.org)

\* Il n'est pas question de confondre les agissements de la direction nationale de la CFDT (rappelez-vous ses signatures sur les retraites, etc) avec la sincérité de certains de ses militants.